

Interview donnée au Journal Es Sabah (Tunisie)

Le 5 septembre 2005

- Comment expliquer la position de la France dans ce conflit entre le Liban et Israël ?,

La France est membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. A ce titre, chaque fois qu'une crise meurtrière émerge dans le monde, elle estime de son devoir de s'impliquer pour contribuer à la résolution de cette crise, dans le cadre des actions décidées par l'ONU et en œuvrant pour un retour à la paix.

Son engagement est fonction de nombreux paramètres liés à la géographie, à l'Histoire, à ses capacités et à ses relations régionales. Elle n'est pas toujours la mieux placée pour apporter la meilleure contribution et partage donc la charge avec d'autres nations.

Au Proche-Orient, la France a bien sûr une Histoire particulière, des relations anciennes et des attentions très spécifiques, notamment en sa qualité de riveraine de la Méditerranée.

Constatant le drame subi par le Liban dévasté, elle s'est mobilisée pour arrêter l'escalade des violences. La résolution 1701, élaborée largement à son initiative et adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité, a permis de mettre un terme aux combats. C'était la première urgence, faire en sorte que la population libanaise, qui avait déjà subi près de 1.280 morts civils, retrouve sans délai une situation sans combat.

A présent, la France s'engage militairement en déployant des moyens militaires pour renforcer la FINUL, car il convient d'aider l'armée libanaise dans sa mission de souveraineté.

Mais il est certain que ce conflit s'inscrit dans un contexte régional de tensions exacerbées que nourrit en grande partie l'interminable conflit israélo-palestinien. Celui-ci alimente en effet, l'incompréhension à l'égard d'un ordre mondial qui tolère l'injustice.

La région ne trouvera la paix et la prospérité que si nous sommes capables d'obtenir, par des voies raisonnables, des solutions pour une coexistence sereine entre Israël -en sécurité dans des frontières sûres-, un Etat de Palestine -souverain, démocratique et viable-, la Syrie -acteur de stabilité dans ses frontières naturelles- et le Liban -souverain et solidaire.

Bien sûr, cela passe sans doute aussi par la disparition de l'instabilité en Irak et des tensions dans le Golfe, y compris celles liées à la stratégie du gouvernement iranien, qui influent sur la situation du Proche-Orient.

Ce sont ces divers objectifs et ces convictions qui dictent la position de la France dans ce conflit. Celui-ci, dernier avatar des multiples crises qui agitent le Proche Orient depuis des décennies, contribue à freiner le développement d'une Méditerranée, zone de paix et de prospérité, projet élaborée en novembre 1995 à Barcelone, auquel la France est très attachée car il conditionne l'avenir de toute la région euro-méditerranéenne.

- Comment expliquer la réticence de la France à intervenir plus tôt ?

Sur le plan diplomatique, la France a œuvré dès le début des hostilités. Elle s'est employée à faire voter une résolution par le Conseil de sécurité de l'ONU pour imposer le cessez-le-feu et permettre au Liban de retrouver sa souveraineté.

Elle a même été présente dès le début de la crise avec ses moyens navals et aériens. Elle a laissé ses moyens sur place pour continuer à assurer ce rôle de soutien humanitaire et de ravitaillement de la FINUL. Elle a été la seule à avoir apporté un renfort effectif à la FINUL. Aucun autre pays ne l'a fait.

En revanche, certains ont jugé que la France avait tardé, après le vote de la résolution 1701, à annoncer sa participation au renforcement de la FINUL.

Cette critique relève pour beaucoup de la mauvaise foi.

La mission est risquée, chacun le sait. L'engagement de moyens militaires dans de telles circonstances impose des règles claires et précises, fixant la mission, le mandat, la chaîne de commandement et les règles d'engagement. A défaut, non seulement la force internationale ne pourra pas répondre aux attentes de la Communauté internationale mais de plus sera placée dans des situations inutilement dangereuses. L'Histoire récente fournit amplement de tels exemples.

C'est pourquoi la France a exigé, dès le début, des garanties à l'ONU.

Les forces de l'ONU ont soumises à des règles qu'il convient de préciser avec soin pour leur donner les moyens d'agir, quelles que soient les circonstances, et ainsi remplir leur mission.

La résolution prévoit que la FINUL est autorisée « à prendre toutes les mesures nécessaires dans les secteurs où ses forces sont déployées et, .../..., de veiller à ce que son théâtre d'opération ne soit pas utilisé pour des activités hostiles de quelle que nature que ce soit ».

Elle doit donc pouvoir, si cela se révèle nécessaire, user de la force à l'égard de tout élément qui empêcherait sa liberté de mouvement ou représenterait une menace pour la population ou pour la paix. Certes une force de maintien de la paix doit toujours utiliser la force en dernier recours et les forces libanaises auront un grand rôle à jouer, mais la FINUL ne doit pas non plus pouvoir « être bousculée ».

Ce sont ces règles que la France s'est employée à obtenir : claires et adaptées aux circonstances, pour la plus grande efficacité de la FINUL, pour la réalisation de sa mission, et donc du maintien de la paix.

Quant aux critiques de pays, dont certains ont annoncé qu'ils ne déploieraient aucun homme au Liban tandis que d'autres s'obstinent à ne faire aucun effort sur leur budget de défense et, ainsi, se gardent de toute contribution militaire, je m'interroge sur la pertinence de leurs commentaires.

- D'un point de vue militaire, comment expliquer les résultats de cette guerre ? Peut-on parler de gagnant ou de perdant ?

Il est toujours difficile de juger une « guerre » à chaud. De plus est-on vraiment complètement sorti de cet affrontement ? Certains parlent de deuxième round ...

Il est vrai que Tsahal semble avoir sous-estimé les capacités du Hezbollah en termes d'armements, d'organisation, d'installations et de soutien de la population.

Parallèlement Tsahal aurait éprouvé de grosses difficultés logistiques et de commandement.

Pour autant nous ne savons pas grand-chose de précis et ce type de jugement nécessite du recul et des études étayées sur des documents fiables.

Il n'en reste pas moins que nous avons à faire à une armée classique, confrontée sur un territoire étranger à une force de résistance, immergée dans sa population et sur ses « terres ». L'Histoire nous apprend que le succès de l'attaquant est rarement au rendez-vous.

Bien sûr les méthodes employées ne sont pas toutes honorables et il est aisé de dénoncer des tactiques méprisables instrumentalisant la population civile et usant de procédés peu loyaux. Mais ce n'est pas nouveau dans l'histoire des hommes. Il est alors tout aussi légitime d'opposer l'insupportable déséquilibre des 159 morts d'un côté (dont 43 civils) contre 1.400 de l'autre (dont 1.280 civils), ou encore de souligner l'emploi par l'un des protagonistes de bombes à sous-munitions dans des régions peuplées.

Dans ces conditions, il ne peut y avoir ni gagnant ni perdant. Humainement les deux parties sont perdantes et la guerre n'est pas finie puisqu'il reste 100 000 bombes non explosées au Liban.

Economiquement les deux pays ont subi des pertes lourdes. Le Liban dans des proportions très importantes. Souhaitons seulement qu'il soit aidé à la mesure de l'enjeu...

Quant au politique, sait-on comment les choses vont évoluer ? Certes le Hezbollah semble renforcé, et Israël a vu son image très ternie sur le plan international tandis que Tsahal perdait de son aura.

Mais la cessation des hostilités va-t-elle perdurer ? Comment vont réagir les acteurs régionaux ? Israël va-t-elle favoriser une démarche diplomatique pour les divers dossiers régionaux ou va-t-elle rechercher d'autres voies par la force ?

Il est bien tôt pour le dire. La communauté internationale doit s'investir pleinement pour soutenir des processus diplomatiques et les pays arabes doivent assumer pleinement leurs responsabilités dans cette démarche.

Si cette guerre pouvait créer une véritable prise de conscience internationale et entraîner une action solidaire concertée avec le plus grand nombre d'acteurs, réduisant ainsi l'injustice d'un certain ordre mondial, il y aurait alors un véritable gagnant : le Proche-Orient.

- Les déclarations de monsieur Sarkozy concernant le Hezbollah qui, selon le responsable français, est une organisation terroriste annoncent elle une nouvelle position de la France ou est ce le début de la course pour les élections prochaines ?

A un journaliste du Figaro Magazine qui, le 1er septembre, lui posait la question « Le Hezbollah est-il un mouvement terroriste ? » Monsieur Nicolas Sarkozy a répondu : « Oui. L'attitude qui consiste à envoyer des roquettes sur le nord d'Israël sans se demander sur qui vont tomber ces roquettes est une opération terroriste. Accepter d'être financé par l'Iran dont on sait ce que disent ses dirigeants revient à se situer dans le camp des terroristes. »

Au demeurant, la position française me semble toujours aussi claire et inchangée. Elle est cohérente avec celle de l'Union européenne qui n'a pas

inscrit le Hezbollah sur la liste des « personnes, groupes et entités impliqués dans des actes de terrorisme ».

Je n'ai, par ailleurs, aucune information qui me permette de penser que cette position puisse changer, tant de la part de la France que de l'Union européenne.

Quant à relier le point de vue de M. Sarkozy à une quelconque stratégie électorale, vous comprendrez qu'il m'est bien difficile de vous répondre. Je ne bénéficie pas des confidences ou des indiscretions qui permettent généralement de spéculer sur ce type de démarches. Il reste cependant vrai qu'en période électorale il convient de toujours apprécier les déclarations des responsables politiques à l'aune des objectifs de politique intérieure. Ceci n'est pas seulement vrai que pour la France.

- La résolution 1701 est elle une garantie pour la paix et la stabilité dans la région ?

La résolution 1701 visait, et a obtenu, la cessation des hostilités.

Elle prévoit par ailleurs un certain nombre de dispositions qui constituent le cadre d'une solution durable fondée sur la sécurité d'Israël et la souveraineté du Liban sur la totalité de son territoire.

Ce texte est tout à fait explicite. Il fixe des modalités et des règles, puis fait appel au sens des responsabilités des parties. Son application rigoureuse et honnête conditionne la paix et la stabilité dans la région.

Mais la résolution n'est qu'un texte, même si elle prévoit le renforcement de la FINUL, elle ne peut pas garantir cette paix et cette stabilité. La FINUL reçoit pour mission de contrôler la cessation des hostilités tout en accompagnant et appuyant les forces libanaises pour aider le gouvernement libanais à exercer son autorité sur l'ensemble du territoire. La communauté internationale n'a pas jugé bon de donner à la FINUL la mission d'imposer la paix.

La résolution 1701 est donc conçue pour aider les protagonistes dans leur cheminement vers la paix. Ce cheminement appartient aux parties en présence qui doivent « vouloir la paix » et accepter des concessions pour y parvenir. Il est certain que toute action armée en violation de la résolution, toute exigence supplémentaire qui ne rentrerait pas dans le cadre proposé par la résolution ou toute disposition coercitive de défiance réduisent sensiblement les chances de succès de la démarche.

Un bon outil est en place, faut-il encore que les parties en présence veuillent bien l'utiliser ?

Jean-François Coustillière
contre-amiral (2S)

consultant indépendant sur les questions de politique et de sécurité en Méditerranée - JFC
Conseil

